

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.212

**Projet d'expérimentation des ordures ménagères résiduelles (OMR)
en sac transparent**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024
Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **61**
Nombre de pouvoirs: **11**
Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Gérard LEFEVRE à Sandrine JOUINEAU, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.212**

Rapporteur : Yannick PERONNET

**PROJET D'EXPERIMENTATION DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)
EN SAC TRANSPARENT**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : GESTION RESPONSABLE DES DÉCHETS

Enjeux : [20601 -2) RÉDUIRE LES DÉCHETS]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 13 : lutte contre le changement climatique par limitation des tonnages collectés, donc à terme des moyens mis en œuvre pour les collecter

En 2022, Calitom et la communauté de communes du Rouillacais ont commencé l'expérimentation des sacs transparents pour la collecte des OMR (ordure ménagère résiduelle - bac noir). En une année, le ratio de collecte des OMR est passé de 183 à 116 kg/hab/an. Dans le même temps, le ratio de collecte sélective (= CS, bac jaune) a bondi de + 34% à 75 kg/hab/an.

Pour comparaison, les tendances de GrandAngoulême à fin 2024 sont : 160 kg/hab/an en OMR et 72 kg/hab/an en collecte sélective (CS).

Les objectifs atteints de leur expérimentation sont les suivants :

- Sensibiliser les usagers sur leur production de déchets,
- Inciter au respect des consignes de tri par les usagers,
- Permettre le contrôle par les agents de collecte
- Entraîner une baisse des tonnages OMR,
- Entraîne une hausse de la CS,
- Entraîne une hausse de la collecte du verre.

Les facteurs de réussite identifiés par Calitom sont notamment :

- Interdire les sacs noirs (= refus de collecte),
- Informer et accompagner dans ce changement d'habitude les usagers,
- Accompagner les producteurs autres que les ménages (entreprises, administrations, etc.),
- Accompagner les élus dans la préparation de l'expérimentation, notamment la fourniture de l'argumentaire et des explications sur les principes de l'expérimentation, la fourniture de communications préformatées, etc.,
- Suivre la qualité de la collecte,
- Prévoir les moyens humains de suivi des refus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 20/11/2024

20 communes (liste reste à consolider) ont été consultées pour le lancement d'une expérimentation sur GrandAngoulême : les 18 passées en C0,5 depuis début 2023, ainsi que Sers et Vouzan qui permettent ainsi d'avoir une journée entière où l'équipage de collecte sait que la consigne s'applique partout (périmètre en rouge ci-dessous). Une majorité des communes est partante. Certaines demandent un appui de GrandAngoulême pour la dotation initiale des usagers.

La carte du retour de sondage est la suivante :



Sacs transparents : réponse connue à ce jour des communes à la proposition d'expérimentation

Les règles relatives aux modalités de cette expérimentation (refus et d'autres aspects techniques) sont les suivantes :

- **Périmètre** : l'expérimentation concernerait les communes de Bouëx, Champniers, Claix, Dignac, Dirac, Garat, Jauldes, Marsac, Mornac, Mouthiers sur Boëme, Nersac, Sers, Sireuil, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voueil et Giget, Voulgézac, et Vouzan.
- **Durée de l'expérimentation** : A compter de la date de début des refus de collecte, l'expérimentation court sur 12 mois en continu. Sa prolongation, sa généralisation ou son arrêt sera décidée par les élus du conseil communautaire en fonctions des résultats.
- **Dotation des sacs transparents** : Comme pour les sacs noirs actuels, l'objectif n'est pas de reprendre une distribution complète et gratuite de sacs transparents qui peuvent se trouver dans le commerce. Cependant, afin de faciliter l'expérimentation, des sacs transparents seront mis à disposition dans les mairies concernées avec les consignes de dotation suivantes :
 - Dotation des ménages :
 - 52 sacs de 30 litres en dotation initiale,
 - Réassort par rouleau de 26 sacs en tant que de besoin mais un par un.
 - Dotation des entreprises :
 1. 26 sacs de 50 litres en dotation initiale,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

2. Réassort par rouleau de 26 sacs en tant que de besoin mais un par un.

La distribution des sacs sera organisée dans toutes les communes au moins 3 mois avant le début des refus de collecte.

- Modalités des refus de collecte : 3 mois après la mise à disposition des sacs en mairie, le démarrage des refus de collecte prend effet lors des tournées de ramassage.

Les refus de collecte sont prescrits aux équipages de collecte dans les cas suivants :

- Présence de sacs autres que transparents,
- Présence d'emballages en quantité,
- Présence d'emballages en verre,
- Présence de déchets alimentaires en quantité,
- Présence de déchets végétaux.

Le contrôle pourra être progressif : tout d'abord sur les vidages des bacs, puis par contrôle préalable au vidage sur les adresses repérées.

Une étiquette précisant que le refus de collecte n'est pas un oubli mais bien volontaire invitera l'utilisateur à procéder à un nouveau tri de sa poubelle pour la mettre en conformité avec les règles.

Une communication préalable aura permis de s'assurer que tous les habitants d'une commune ont eu la possibilité de croiser l'information.

Ces règles seront introduites dans le règlement de collecte qui sera actualisé par une délibération du présent conseil.

Le coût de cette expérimentation serait d'environ 49 k€ pour la fourniture des sacs pour 12 mois, hors moyens humains pour l'aide à la dotation des communes. Le suivi et l'analyse de l'expérimentation sera fait en interne à moyens constants.

Pour les 28 000 habitants des 20 communes de l'agglomération, l'expérimentation sera rentable si une baisse d'au moins 6 kg/hab/an d'OMR est constatée sur ces communes, au-delà de la tendance.

En cas de résultats probants, la généralisation pourrait être envisagée sur le principe d'une fourniture des sacs dans le commerce (les ménages achètent déjà les sacs noirs obligatoires) : les grandes et moyennes surfaces sont en capacité de fournir ce type de sacs. A titre d'exemple, Alphapac (marque de notre fournisseur PTL en marché) sera proactif sur notre secteur en cas de généralisation.

Je vous propose :

D'APPROUVER le lancement d'une expérimentation des sacs transparents en collecte OMR (ordures ménagères résiduelles) sur les communes de GrandAngoulême ayant exprimé leur acceptation (cf carte), selon les modalités techniques décrites ci-dessus,

D'APPROUVER l'appui technique et humain de GrandAngoulême pour les communes qui le souhaitent afin de réaliser la dotation initiale des usagers, la commune se chargeant des dotations complémentaires ; cet appui comprend l'embauche éventuelle de contractuels pour la réalisation des dotations en mairie sur quelques jours,

D'APPROUVER l'achat de sacs transparents de 30 et 50 litres en quantités suffisantes pour assurer une expérimentation allant du printemps 2025 à mi-2026, réassorts compris,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à engager toute dépense nécessaire en lien avec cette expérimentation.

| | |
|---|---|
| <p>Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0</p> | <p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p> |
|---|---|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 20/11/2024